

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2020

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2907)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 32

présenté par

M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Corneloup, M. Quentin, M. Sermier, M. Di Filippo, M. Reda, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Le Grip, Mme Beauvais, Mme Kuster, M. Dive, M. Fasquelle, M. Huyghe, Mme Meunier, M. Savignat et M. Viry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« cent quatre-vingts »

le mot :

« quatre-vingt-dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport à l'amendement numéro 30.

Le rallongement de 6 mois de la durée de validité des visas de long séjour, titres de séjour, autorisations provisoires de séjour, récépissés de demande de titres de séjour ainsi que des attestations de demande d'asile qui ont expiré entre le 16 mai et le 15 juin 2020 signifierait que nos services ne seraient pas en mesure de fonctionner convenablement avant le début de l'année 2021.

Ce délai de 6 mois semble excessif et il est proposé de le ramener à quatre vingt dix jours.